

# TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT.E DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)

Formation  
éligible au  
**CPF**



## Objectifs

L'assistant.e de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle. Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile. Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie. Il communique avec la personne de façon adaptée et respectueuse de ses habitudes, de ses choix et de ses souhaits.

## Contenus

### Pré-requis

Avoir un projet validé dans le secteur du service à la personne - Maîtrise de la lecture et de l'écrit.

### Modalités et délais d'accès à la formation

Réunion d'information -Tests de positionnement

### Public concerné

Tout public

### Accessible aux personnes handicapées

## Méthodes pédagogiques

Alternance de cours théoriques et d'apports pratiques contextualisés

## Modalités d'évaluation

- Évaluation orale et/ou écrite au cours de la formation
- Contrôle en cours de formation
- Examen final
- Entretien avec le jury VAE

## Validation

Titre professionnel du Ministère du Travail (Niveau 3).ou certification partielle : Certificat de Compétences Professionnelles. Accessible en VAE.

## Modalité de financement

- CPF
- Contrat de professionnalisation
- Contrat d'apprentissage
- Plan de développement des compétences
- PRO-A
- Financement France Travail

## Tarif

Prix maximum : 14€/heure.

Tarif donné à titre indicatif, modulable en fonction du projet et du statut du candidat. Pour une réponse sur mesure : nous contacter.

## Résultat(s)

Taux de réussite 80% (2025)

## code RNCP ou RS

RNCP37715.

## Certificateur et date de la certification

Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion - 11-07-2023.

## Débouchés et poursuites d'études

**Débouchés :** Emploi direct dans les organismes de soin à domicile.

**Poursuite d'études :** Ce titre professionnel n'a pas vocation à une poursuite d'études, mais à une insertion professionnelle directe. Toutefois, il est possible de compléter cette formation par un titre professionnel ASMS, un CAP Assistant Technique en milieu Familial et Collectif, un BAC Pro Accompagnement Soin et Service à la Personne.